



MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

POUR NOUS JOINDRE :

BUREAU MUNICIPAL



Adresse : 819, rue Notre-Dame

Téléphone : (819) 295-3979

Télécopieur : (819) 295-3032

Nos heures d'ouverture :

	AM	PM
Lundi au jeudi :	7h30 à 12h	12h45 à 16h
Vendredi :	8h à 12h	FERMÉ

Numéro d'urgence : (819) 996-3434

Note : À utiliser seulement sur les heures de fermeture du bureau municipal pour des urgences nécessitant une intervention immédiate

Courriels :

info@municipalite.champlain.qc.ca

mairie@municipalite.champlain.qc.ca

dg@municipalite.champlain.qc.ca

Site internet :

<http://www.municipalite.champlain.qc.ca>

@Municipalité De Champlain

Système d'alertes municipales :

<https://champlain.alertesmunicipales.com>

SERVICE D'URBANISME



Adresse : 819, rue Notre-Dame

Téléphone : (819) 295-3979

Horaire : du lundi au mercredi
de 8h à 12h et 13h à 16h

Courriel : urbanisme@municipalite.champlain.qc.ca

SERVICE DES LOISIRS



Adresse : 961, rue Notre-Dame

Téléphone : (819) 295-3166

@Loisirs Champlain

Courriel : loisirs@municipalite.champlain.qc.ca

SERVICE INCENDIE

***UTILISER UNIQUEMENT POUR OBTENIR UN PERMIS
POUR FEU À CIEL OUVERT***

Téléphone : (819) 691-5560

BIBLIOTHÈQUE



Adresse : 963, rue Notre-Dame

Téléphone : (819) 840-0407

@Biblio Champlain

Courriel : biblio005@reseaubibliocqlm.qc.ca

LE CHAMPLAINOIS

BULLETIN MUNICIPAL

— JANVIER 2021 —

CE BULLETIN CONTIENT :

LE MOT DU MAIRE.....	2
CONSEIL MUNICIPAL.....	3
ADMINISTRATION.....	5
URBANISME.....	7
SÉCURITÉ CIVILE.....	8
LOISIRS.....	9
TOURISME ET CULTURE.....	18
ENVIRONNEMENT.....	22
ACTIVITÉS ET INFORMATIONS RÉGIONALES.....	22
TABLE DES MARÉES DE CHAMPLAIN-JANVIER 2021.....	23
CALENDRIER MUNICIPAL.....	24

** ATTENTION **

Le service d'urbanisme pour les demandes de permis et les déclarations de travaux est dorénavant géré par notre municipalité plutôt que par la MRC des Chenaux.

Voir le détail à la page 7



** ATTENTION **

Des corrections ont dû être apportées aux codes d'accès pour certains cours gratuits de janvier.

Voir le détail à la page 16



Le mot du maire

Champlainoises, Champlainois,

Vœux de bonne année.

« Tout va très bien, les choses ne peuvent que s'améliorer »

Il s'agit là d'une citation de l'un de mes anciens patrons, il nous la mentionnait lorsque parfois nous étions un peu submergés par une série de situations difficiles.

Je crois qu'elle peut s'appliquer non seulement à nous, citoyens de Champlain, mais à l'ensemble du Québec lorsque nous pensons à notre santé qu'elle soit physique ou mentale, à la santé de nos organisations en commençant par notre système hospitalier et le système scolaire, mais aussi les entreprises de production et de services.

Que l'année 2021 soit une année de transition vers un retour à une vie améliorée de l'expérience vécue en 2020. Nous avons beaucoup innové dans toutes sortes de domaines, conservons les bonnes idées et notre créativité pour le futur.

Budget 2021 et projets d'immobilisation.

Vous trouverez dans les pages suivantes les informations plus détaillées sur le budget adopté en séance extraordinaire le 21 décembre 2020 ainsi que le plan triennal d'immobilisations et le projet de règlement sur les taxes et tarifs 2021.

En résumé, nous pouvons dire que la taxe foncière demeure inchangée et que les taxes et tarifs reliés à des services sont établies en fonction de la dépense envisagée.

Bien que le budget présenté mentionne des dépenses supplémentaires de plus de 10%, cette augmentation est comblée principalement par l'utilisation de subventions pour des travaux.

En moyenne, les citoyens verront leur compte de taxe augmenté d'environ 30\$ à 35\$ selon les services dispensés à leur logement.

Service d'urbanisme

Nous avons aussi ramené les services d'urbanisme et d'environnement au niveau de la municipalité en embauchant monsieur Stéphane Baril au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement. Ce service était antérieurement offert au niveau de la MRC.

Vous trouverez plus loin dans le bulletin les détails de ce service.

Guy Simon, maire

CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES DE NOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Guy Simon
Siège #1 : Sébastien Marchand
Siège #2 : Jocelyne Poirier
Siège #3 : Yvon Sauvageau
Siège #4 : Jean-Paul LeBlanc
Siège #5 : Mireille LeBlanc
Siège #6 : Claude Boisvert

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 ^{er} février	2 août
1 ^{er} mars	7 septembre
6 avril	4 octobre
3 mai	15 novembre
7 juin	6 décembre
12 juillet	

La prochaine réunion se tiendra virtuellement. Vous pouvez soumettre vos questions par courriel à info@municipalite.champlain.qc.ca avant la rencontre et l'enregistrement audio de la rencontre sera rendu public sur le site Internet de la municipalité dans les jours suivants.

RESUME DE L' ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020*

Résolution 2020-12-158

Le conseil accepte que la séance du 7 décembre 2020 soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Résolution 2020-12-159

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Résolution 2020-12-160

Le procès-verbal de l'assemblée du 2 novembre 2020 est adopté tel que présenté.

Résolution 2020-12-161

Le conseil autorise le paiement des comptes à payer en date du 7 décembre 2020 pour une somme n'excédant pas 180 057,77 \$.

Note

Dépôt du rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 23 novembre 2020.

Résolution 2020-12-162

Le conseil municipal accorde la dérogation demandée sur le lot 5 290 339 et autorise l'implantation d'un muret à une distance de 0.508 m de la limite arrière de terrain au lieu de 1.5 m.

Résolution 2020-12-163

Le conseil municipal accorde la dérogation demandée sur le lot 5 695 835 et autorise la construction d'un garage dans la cour avant à une distance d'au moins 13,7 m de la limite avant du terrain et d'une hauteur à mi-pignon de 4.75 m (au lieu de 4 m) à la condition qu'il y ait des fenêtres sur la façade du bâtiment donnant sur rue.

Résolution 2020-12-164

Le conseil municipal accorde la dérogation demandée sur le lot 5 930 922 et autorise l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1.3 m (au lieu de 1 m) dans la cour latérale donnant sur rue et de 2 m le long.

Résolution 2020-12-165

Le conseil municipal de Champlain approuve le projet d'affichage pour le 1000, rue Notre-Dame et autorise l'émission d'un permis en fonction du projet d'affichage présenté.

Note

Avis est donné par monsieur Yvon Sauvageau de la présentation d'un règlement visant à fixer le taux des taxes et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021.

Note

Avis est donné par monsieur Jean-Paul LeBlanc de la présentation d'un règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPP).

Note

Conformément aux dispositions de l'article 445 du code municipal, monsieur Jean-Paul LeBlanc dépose, pour le rendre public, un projet de Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Résolution 2020-12-166

Le conseil municipal autorise l'acquisition d'une camionnette Chevrolet Silverado 2500 HD cabine double 4RM pour un montant de 59 515 \$ avant taxes et crédit

sur taxes et autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à l'acquisition.

Résolution 2020-12-167

Le conseil municipal de Champlain demande au gouvernement du Canada et au gouvernement du Québec d'agir dans les plus brefs délais afin de confirmer le déploiement de l'accès à l'internet haut débit et des services mobiles sur l'ensemble de la municipalité de Champlain.

Résolution 2020-12-168

Le conseil municipal autorise qu'un montant de 500 \$ soit accordé à la Société historique de Champlain pour le journal « Le Postillon » pour l'année 2021 au nom de la municipalité de Champlain.

Résolution 2020-12-169

La municipalité de Champlain accorde une subvention d'un montant de 5 000 \$ à la Fabrique de la paroisse de Saint-Laurent-de-la-Moraine pour permettre la réalisation de travaux d'entretien des bâtiments de l'église et du presbytère de Champlain.

Résolution 2020-12-170

La Municipalité de Champlain s'engage, advenant l'approbation du projet du CPE Le Petit Champlain par le

Ministère de la Famille, à construire une enveloppe de bâtiment devant servir à l'installation d'un CPE de 78 places, conforme aux normes et règles du Ministère de la Famille, qui fera l'objet d'une location à l'organisme demandeur.

Résolution 2020-12-171

Le conseil municipal autorise le remboursement sur présentation d'une facture pour l'année 2021, des frais encourus par un élu ou employé qui doit, dans le cadre de ses fonctions, séjourner à l'extérieur de la Municipalité et que le déplacement est dûment autorisé jusqu'à un maximum de 15\$/déjeuner, 20\$/dîner, 35\$/souper et 0,45\$/km parcouru lorsqu'un employé ou un élu utilise son véhicule automobile pour effectuer un déplacement.

Résolution 2020-12-172

Le conseil municipal adopte le calendrier des assemblées régulières du conseil municipal pour 2021. Ces assemblées généralement se tiendront le 1^{er} lundi du mois et débuteront à 20h au Centre du Tricentenaire (961, rue Notre-Dame à Champlain). Voir les dates à la page 3.

Note

Aucune question n'a été soumise.

Résolution 2020-12-173

L'assemblée est levée.

RESUME DE L' ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020 (19H30) *

Résolution 2020-12-174

Le conseil accepte que la séance du 21 décembre 2020 soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Résolution 2020-12-175

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Résolution 2020-12-176

Le conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2021. → Voir section « Administration » page 5 pour des détails.

Résolution 2020-12-177

Le plan d'immobilisation pour 2021 est adopté. → Voir section « Administration » page 5 pour des détails.

Note

Monsieur Yvon Sauvageau fait le dépôt du projet de règlement 2021-01 visant à fixer le taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021. → Voir section « Administration » page 6 pour des détails.

Résolution 2020-12-178

L'assemblée est levée.

RESUME DE L' ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2020 (20H) *

Résolution 2020-12-179

Le conseil accepte que la séance du 21 décembre 2020 soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

Résolution 2020-12-180

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

2020-12-181

La municipalité adopte le règlement 2020-04 intitulé « Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » dont le texte est conforme au projet de règlement présenté.

Résolution 2020-12-182

Le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 10 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère

des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution 2020-12-183

La municipalité de Champlain procède à l'embauche de monsieur Stéphane Baril pour agir à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement dans le cadre de l'entente intervenue entre les municipalités de Batiscan et de Champlain.

Résolution 2020-12-184

L'assemblée est levée.

ADMINISTRATION

Prévisions budgétaires pour 2021 adoptées via la résolution 2020-12-176 :

REVENUS BUDGÉTÉS	(\$)	DÉPENSES BUDGÉTÉES	(\$)
Taxes	2 291 464	Administration générale	662 521
Paiement tenant lieu de taxes	8 087	Sécurité publique	345 138
Revenus de source locale	383 185	Transport routier	401 758
Transferts	928 004	Hygiène du milieu	540 506
Autres revenus	173 261	Aménagement, urbanisme	72 361
Appropriation de surplus	217 829	Santé et bien-être	20 231
		Loisirs et culture	278 978
		Frais de financement	83 337
TOTAL DES REVENUS BUDGÉTÉS	4 001 830	Total des dépenses de fonctionnement	2 404 730
		Affectations et transfert aux activités d'investissement	1 587 000
		TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTÉES	4 001 830

Plan d'immobilisations pour 2021 adopté via la résolution 2020-12-177 :

Projet d'investissement	Coût	Méthode de financement		
		Emprunt	Fonds général	Subvention
2021				
Route Ste-Marie	2 078 874 \$	821 743 \$		1 257 131 \$
Glissement de terrain	190 000 \$		19 000 \$	171 000 \$
Parc Optimiste	102 000 \$		102 000 \$	
Camion	65 000 \$		65 000 \$	
Ameublement de bureau	2 050 \$		2 050 \$	
Véhicule d'urgence	100 000 \$		100 000 \$	
Égout rue St-Joseph et Ste-Anne	480 000 \$			480 000 \$
Conduite aqueduc boul. de la Visitation	200 000 \$			200 000 \$
Évaluation du Quai	20 000 \$		20 000 \$	
Recherche en eaux + conduite	25 000 \$			25 000 \$
Rue Provencher	140 000 \$			140 000 \$
TOTAL	3 402 924 \$	821 743 \$	308 050 \$	2 273 131 \$

Projet de règlement 2021-01 visant à fixer le taux des taxes et le montant des tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021 :

Résumé article 1 : MONTANT DES TAXES ET DES TARIFS

Taxes	Tarif
Taxes foncières	
Taxe foncière générale	0.5230 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale aqueduc	0.0578 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxe spéciale police	0.0814 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxes sur les immeubles non résidentiels et industriels	1.1520 \$ / 100 \$ d'évaluation
Taxes d'assainissement	
Entretien des ouvrages d'assainissement	151.35 \$ / unité
Financement de l'assainissement	46.93 \$ / unité
Financement des travaux collecteurs	229.17 \$ / unité
Taxes de secteur	
Travaux d'assainissement rue Jacob	239.62 \$ / unité
Pavage – Rue Marsolet	440.68 \$ / unité
Pavage – Rue Hervé-Toupin	7.03 \$ / mètre de façade
Taxes d'eau	
Tarif de base	198 \$ / compteur + 0.77 \$ / m ³ dépassant 290 m ³
Logement ou immeuble	198 \$ / compteur
Piscine (incluant piscine temporaire)	0.77\$ / m ³
Taxe d'ordures	170.08 \$ / logement
Taxe roulottes	10 \$ / mois

Article 2 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent un intérêt au taux annuel de 14 %.

Article 3 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Les taxes foncières sont payables en un (1) seul versement. Toutefois, lorsque le total d'un compte est égal ou supérieur à 300,00 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un (1) seul versement ou en cinq (5) versements égaux.

Article 4 : DATE DES VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le premier (1er) versement ou le versement unique du paiement des taxes municipales est le premier (1er) jour du mois de mars 2021, le deuxième (2e) versement doit être fait au plus tard le premier (1er) jour du mois de mai 2021, le troisième (3e) versement doit être fait au plus tard le premier (1er) jour du mois de juillet 2021, le quatrième (4e) versement doit être fait au plus tard le premier (1er) jour du mois de septembre 2021, le cinquième (5e) versement doit être fait au plus tard le premier (1er) jour du mois de novembre 2021.

Article 5 : PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus, le contribuable ne perd pas le privilège des autres versements. Les intérêts ne porteront que sur le montant impayé des versements dus jusqu'à ce qu'un autre versement ne soit exigible.

Article 6 : PERCEPTION

Lors de la perception, les intérêts dus seront d'abord crédités. Par la suite, les montants des taxes et tarifs seront crédités en fonction de l'âge des comptes, en débutant par les plus anciens jusqu'aux plus récents.

Article 7 : PÉNALITÉS

Une pénalité de 15,00 \$ sera chargée à l'émetteur pour chaque chèque émis à l'ordre de la Municipalité qui sera retourné faute de fonds suffisants.

URBANISME

Permis de construction et déclaration de travaux



Veuillez noter que depuis le 1^{er} janvier 2021, l'émission des permis et certificats n'est plus sous la responsabilité de la MRC des Chenaux mais bien sous la responsabilité de chaque municipalité du territoire. Désormais, vous devrez vous adresser au bureau municipal de Champlain pour joindre M. Stéphane Baril, notre nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement.

La Municipalité de Champlain s'est associée avec la Municipalité de Batiscan pour offrir à leurs citoyens un service partagé pour l'émission de permis et l'application de la réglementation d'urbanisme. Les citoyens de Champlain pourront joindre M. Baril les lundi, mardi et mercredi. Il sera à Batiscan les jeudi et vendredi.

Les bureaux des municipalités étant fermés au public, nous vous invitons à téléphoner au bureau municipal (819 295 3979), à lui écrire par courriel (urbanisme@municipalite.champlain.qc.ca) ou à utiliser les formulaires électroniques qui sont sur le site web de la municipalité (www.municipalite.champlain.qc.ca). Les formulaires suivants sont accessibles dans la section « Permis » sous l'onglet « Services et Infrastructure » :

- ☐ DÉCLARATION DE TRAVAUX
- ☐ DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION
- ☐ DEMANDE D'INFORMATION GÉNÉRALE POUR LE SERVICE D'URBANISME

Il est important, avant d'entreprendre des travaux, d'obtenir, auprès de l'inspecteur en bâtiment le certificat d'autorisations ou le permis requis.

En plus des travaux de construction, de réparation d'agrandissement ou d'ajout d'un bâtiment, la réglementation prévoit que l'obtention d'un permis ou un certificat d'autorisation est nécessaire pour les événements suivants :

- ☐ Un changement d'usage sur une propriété
- ☐ Le déplacement ou la démolition d'un bâtiment
- ☐ L'installation d'une affiche, d'une pancarte ou d'une enseigne
- ☐ L'implantation de haies, clôtures et murets
- ☐ L'exploitation de carrières ou de sablières
- ☐ La plantation et la coupe d'arbres
- ☐ L'installation d'une piscine
- ☐ L'installation ou la modification des installations de traitement des eaux usées
- ☐ Le lotissement ou la subdivision d'une propriété

Nous vous invitons donc à vous informer auprès de l'inspecteur en bâtiment sur la réglementation en vigueur lors de l'élaboration de vos projets.



SÉCURITÉ CIVILE



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'HIVER ARRIVE ET LES MOTONEIGISTES AUSSI !

Trois-Rivières, le 17 décembre 2020 – Avec la saison hivernale qui arrive à grands pas, la Sûreté du Québec désire rappeler qu'elle sera présente sur les sentiers de motoneige pour s'assurer de la sécurité des usagers et du respect des lois en vigueur.

Cette présence policière vise à sensibiliser les motoneigistes à adopter des comportements responsables et sécuritaires. Des interventions seront réalisées dans les sentiers ainsi qu'aux croisements des chemins publics auprès des motoneigistes qui ont des comportements qui compromettent la sécurité des autres usagers. Une attention particulière sera portée à la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux, le non-respect de la limite de vitesse et le non-respect des panneaux d'arrêt obligatoires aux croisements des sentiers et des chemins publics.

Conseils de sécurité

- Circuler sur les sentiers balisés et éviter les plans d'eau : l'état de la glace à certains endroits peut représenter un risque important pour les personnes qui s'aventurent hors des sentiers.
- Éviter de partir seul en randonnée et toujours avertir un proche de l'itinéraire prévu.
- Être particulièrement vigilant à la croisée d'un chemin public.
- Garder la droite en tout temps.
- Respecter la signalisation.
- Ajuster sa vitesse en fonction des conditions des sentiers.
- S'abstenir de consommer de l'alcool ou de la drogue.

Rappel de la réglementation

- La circulation en motoneige est interdite sur les chemins publics sauf en cas d'exception, notamment aux endroits prévus par une signalisation.
- La limite de vitesse maximale en sentier est de 70 km/h.
- Les motoneigistes sont soumis aux mêmes lois que les automobilistes en ce qui concerne la capacité de conduite affaiblie par la drogue, l'alcool ou une combinaison des deux.

La capacité de conduite affaiblie et la vitesse sont les principales causes de collisions mortelles en motoneige. Au cours de la saison 2019-2020, 24 personnes ont perdu la vie en pratiquant ce loisir sur le territoire de la Sûreté du Québec.

-30-

LOISIRS

NOËL À CHAMPLAIN

Activités de quête des rennes

Les 9 rennes du Père Noël ont été retrouvés grâce à nos 74 familles Champlainoises participantes ! Voici quelques-unes des photos reçues :







Distribution de cadeaux

Les 145 enfants de Champlain ayant contribué à retrouver les rennes ont pu recevoir la visite du Père Noël et ses lutins le 12 décembre dernier et recevoir un cadeau. Le service incendie de la municipalité est venu en renfort en transportant le Père Noël à bord du camion d'urgences.

Un énorme merci à la belle équipe de distribution de cadeaux : le Père Noël (Ludovik Guy, conjoint de Caroline Lemay (lutine et employée municipale pour le service des loisirs)), le conducteur du camion d'urgences (Guillaume Poirier, pompier volontaire pour la municipalité), sa copilote lutine (Christina Perreault, bénévole pour le comité Événements) et notre super photographe (Martine Letendre, bénévole pour le comité Événements) qui a suivi à bord de sa voiture toute la journée ! Merci également à Jocelyne Poirier (conseillère municipale) pour nous avoir procuré gratuitement les beaux cahiers d'activités du Centre Les Rivières ainsi que les toutous Ninja remis aux enfants avec les cadeaux !

Voici quelques images de cette journée et la preuve que le Père Noël est passé à chaque maison (même pour ceux qui étaient absents lors du passage).











Programmation de cours – Janvier 2021



Après notre première semaine d'essais de cours virtuels gratuits, nous avons constaté que certains ajustements sont nécessaires. Voici donc les nouveaux codes Zoom à utiliser. Les liens web sont également disponibles sur la page Facebook @Loisirs Champlain.

Rappel : Ces cours sont gratuits tout le mois de janvier. Aucune inscription préalable nécessaire, vous n'avez qu'à vous connecter à Zoom avec les codes d'accès aux heures indiquées.

CARDIO-MUSCULATION

AVEC CARDIO PLEIN AIR TROIS-RIVIÈRES



MARDI 9H À 10H

ID : 849 6884 3956

Mot de passe : CPA2020

SAMEDI 10H À 11H

ID : 876 9610 6819

Mot de passe : CPA2020

ATELIERS DE DANSE (5-9 ANS)

AVEC MARIANNE MICHAUD



SAMEDI 9H À 9H45

ID : 750 0993 8078

Mot de passe : BTye2n

YOGA ATHLÉTIQUE DÉBUTANT

AVEC ÉMILIE LAROUCHE



MARDI DE 18H15 À 19H15

ID : 813 8870 6637

Mot de passe : aucun mot de passe requis

CARDIO TONUS

AVEC MARYLIE MAILHOT DU GROUPE PHYSI-K



JEUDI DE 18H30 À 19H30

ID : 883 6686 6883

Mot de passe : aucun mot de passe requis

YOGA ATHLÉTIQUE INTERMÉDIAIRE

AVEC ÉMILIE LAROUCHE



MARDI DE 19H30 À 20H30

ID : 886 1093 3202

Mot de passe : aucun mot de passe requis

ZUMBA POUND

AVEC JOSÉE GODIN DU CENTRE ATHLÉTIQUE TR

MERCREDI DE 18H30 À 19H30

ID : 868 1034 4466

Mot de passe : Champlain



ZUMBA GOLD

AVEC STÉPHANIE TRUDEL



MARDI DE 10H À 11H

ID : 261 936 6103

Mot de passe : Zumba

Si vous éprouvez des difficultés à vous connecter pour une raison ou l'autre, vous êtes invités à contacter Caroline Lemay aux coordonnées ci-bas.



Caroline Lemay

Service des loisirs, Municipalité de Champlain

Téléphone : (819) 295-3166 | Courriel : loisirs@municipalite.champlain.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/loisirs.champlain

CARNAVAL D'HIVER 2021

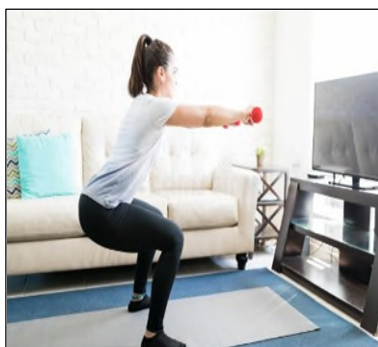
UNE ÉDITION BIEN DIFFÉRENTE!

DE BELLES ACTIVITÉS DE RECHARGE VOUS SERONT PROPOSÉES

ET DES PRIX DE PARTICIPATION SERONT REMIS!

PLUS D'INFORMATIONS À VENIR! ☺





UNE PROGRAMMATION HIVERNALE QUI S'ANNONCE 100% EN LIGNE !

Vous recevrez d'ici le 22 janvier notre programmation pour vous inscrire aux cours qui se tiendront du 1^{er} février au 10 avril 2021.

Si vous avez des commentaires sur la session gratuite de janvier, des idées de cours supplémentaires, etc., n'hésitez pas à contacter le service des loisirs le plus rapidement possible.

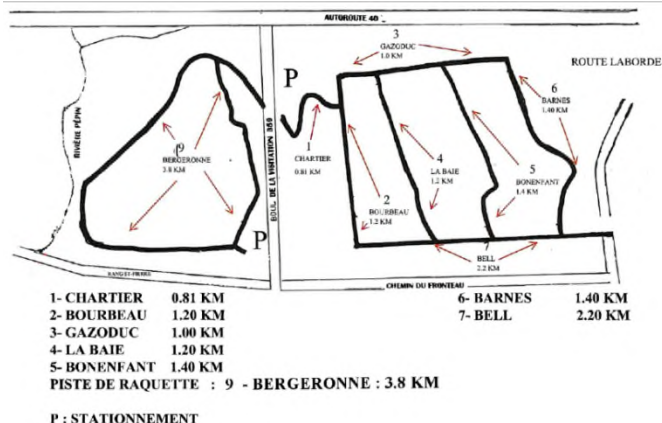
Période d'inscription : du 25 au 29 janvier 2021 !

PATINOIRE



961, RUE NOTRE-DAME

PISTES DE SKI DE FOND ET RAQUETTE



STATIONNEMENT INCITATIF SUR LE BOUL. DE LA VISITATION
(PRÈS DE L' AUTOROUTE 40)

TOURISME ET CULTURE

Bibliothèque municipale

Selon les nouvelles mesures annoncées le 6 janvier 2021, les bibliothèques peuvent continuer d'offrir les services aux comptoirs de prêts. Afin de respecter le couvre-feu en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021, nous ajustons cependant nos heures d'ouverture :

- Les lundis et mercredis de 18h à 19h30 (plutôt que 19h à 20h30)
- Les samedis de 9h à 12h (inchangé)

De plus, afin de faciliter les périodes d'études, les bibliothèques peuvent donner accès aux espaces de travail. Il demeure cependant interdit de laisser les usagers circuler dans les rayons.

Nous vous rappelons que vous pouvez emprunter des livres en les réservant préalablement par courriel (biblio005@reseaubibliocqlm.qc.ca), par le site internet bibliotecie.ca, par message privé sur la page Facebook @Biblio Champlain ou encore en téléphonant sur les heures d'ouverture (819 840-0407). Vous pourrez ainsi réduire votre temps d'attente lors de votre passage.

Il était une fois

Vous aimeriez vous faire raconter une histoire dans le confort de votre foyer ?

C'est ce que se propose de faire *Il était une fois*, un projet de lecture gratuite au téléphone offerte aux personnes âgées de Champlain.



Il était une fois veut redonner vie à un livre, à un conte ou à un poème, en le racontant aux personnes qui désirent mettre à distance leurs préoccupations personnelles grâce au pouvoir étonnant d'une histoire racontée au creux de leur oreille, ou à celles qui ne sont plus en mesure de s'adonner seules à ce passe-temps ludique.

Cette activité se veut un moment privilégié entre un lecteur ou une lectrice et vous, dans la quiétude de votre foyer.

Comment cela fonctionnera-t-il?

Il s'agira de rencontres téléphoniques hebdomadaires d'une durée maximale de 30 minutes chacune entre vous et la personne avec qui vous aurez été jumelée. Cette personne vous fera la lecture d'un texte que vous aurez sélectionné ou qu'elle vous aura proposé (roman, pièce de théâtre, conte, poésie, etc.)

Si vous désirez participer à ce projet, remplissez le formulaire d'inscription qui suit et retournez-le à l'adresse indiquée.

Si vous aimeriez participer comme bénévole au projet *Il était une fois*, faites part de votre intérêt, soit par téléphone (819 619-0223), soit par courriel (lessardjohanne@gmail.com) à Johanne Lessard.

Au plaisir de vous connaître,

Johanne Lessard, instigatrice d'*Il était une fois*.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – Il était une fois

*Coordonnées (les vôtres ou celles de la personne qui recevra la lecture)

Nom _____

Courriel _____

Numéro de téléphone _____

* Si vous remplissez ce formulaire pour quelqu'un d'autre , merci de nous faire parvenir ses coordonnées

Nom _____

Courriel _____

Numéro de téléphone _____

Disponibilités pour recevoir une lecture (cocher toutes les périodes où vous serez disponible)

☐ Lundi entre 9 h 30 et 11 h 30

☐ Mercredi entre 13 h 30 et 16 h 30

☐ Lundi entre 13 h 30 et 16 h 30

☐ Jeudi entre 9 h 30 et 11 h 30

☐ Mardi entre 9 h 30 et 11 h 30

☐ Jeudi entre 13 h 30 et 16 h 30

☐ Mardi entre 13 h 30 et 16 h 30

☐ Vendredi entre 9 h 30 et 11 h 30

☐ Mercredi entre 9 h 30 et 11 h 30

☐ Vendredi entre 13 h 30 et 16 h 30

Quel genre de lecture aimeriez-vous?

☐ Poésie

☐ Conte, fable ou légende

☐ Roman

☐ Nouvelle

Note : si vous désirez entendre une histoire particulière, merci de l'indiquer.

Retourner le formulaire à :

Johanne Lessard

944, rue Notre-Dame

Champlain Qc G0X 1C0

Bibliothèque municipale
de Champlain

CONCOURS



Écris-moi un petit conte de Noël !

Merci aux enfants qui ont participé à l'écriture d'un conte de Noël dans le cadre du concours organisé par le comité de la bibliothèque de Champlain. Ce fut plaisant de vous lire. Certains textes ont déjà paru dans le Champlinois de décembre. Nous vous présentons ici d'autres contes reçus.

«Il était une fois un bonhomme de neige perdu dans la forêt. Il cherche une maison pour s'abriter la nuit de Noël. Alors qu'il pleure, le père Noël et ses lutins arrivent du ciel. Ils lui donnent une maison en pain d'épice géante, un feu dehors, des cadeaux et un gros sac de guimauve. Ce fut un Noël magique !» par Rose Duchesne

«Le Noël le plus joyeux de ma vie !

Il était une fois, le 24 décembre à minuit pile, un Noël joyeux très joyeux. Il se déroulait à Champlain en 2020. Il y avait deux enfants, une fille et un garçon. Ils étaient en train de jouer avec leurs joujoux. Le garçon avait eu un canif multifonction. En plus, il était de sa couleur préférée. L'outil était bleu.

Le garçon alla en forêt pour le tester. Il trouva un petit arbre et il commença à couper l'arbre. Le garçon en coupa plein d'autres et il commença à construire une piste pour le père Noël parce qu'il voulait voir le Père Noël en vrai ! Mais il savait qu'il y avait plein de meutes de loups dans cette forêt. Mais il prit quand même le risque de s'aventurer dans la forêt. Il mit des lumières vertes et rouges sur les côtés de la piste.

Après avoir terminé de construire la piste d'atterrissage spéciale pour le Père Noël, il se fit un abri pour guetter les environs et prendre par surprise le Père Noël. Il avait creusé un trou recouvert de sapinage en guise de camouflage. Ainsi, il attendit bien caché durant cette nuit. Il eut un peu peur des loups, parce qu'il les entendait marcher autour de son campement. Il était bien préparé, il avait inventé une machine pour les éloigner. Cette machine émettait des sons que les loups n'aimaient vraiment pas. Ces sons ressemblaient au bruit que fait un micro en tombant sur la scène. Il pesa sur le gros bouton rouge à pression et les loups s'éloignèrent à toute vitesse. Le calme revint dans la forêt et l'attente se poursuivit.

Soudain, le père Noël arriva en volant. Le garçon fut surpris que sa piste fonctionne. Le père Noël crie au garçon : « Viens Caleb, je me souviens de toi ! Au Noël de tes 4 ans, je t'avais offert un camion de pompier rouge. Je t'ai vu jouer avec. Ah et en passant ta piste est magnifiquement fabuleuse, je l'adore ! ». Merci père-Noël, c'est le Noël le pluuss joyeux deee maaa viiiieeee!!!!!!

Par Édouard Duchesne et tout est par moi : ceci est une information iiiimmmppppppppooooorrrrrtttaaannntttee 😊» par Édouard Duchesne

« Un crayon

Il peut écrire les erreurs de la vie et il peut les effacer. Sans un crayon, on ne pourrait pas écrire sur du papier mais il n'est pas infini. Tout le monde a des limites, le crayon aussi. Aiguise-le pour voir sa vie et son mystère. Avec lui, on écrit. Il en a plein de sortes de couleurs à l'extérieur. Il en a des plus foncées et gros. Chacun a sa caractéristique tous différents. Il peut servir à écrire une lettre d'amour. Il sert aussi à écrire mon poème. Si tu l'aiguises trop il se casse et il n'a pas de grâce. Tu le brises, crac! Oui, c'est du gaspillage d'argent mais aussi tu brises la vie. Tu brises la mine, tu auras une mine au coeur. Le crayon est précieux mais peut être malicieux. Si tu pèses trop fort, tu vas réaliser comme il est précieux comme toi. » par Pierre Fournier-Milton, 10 ans

« Le garçon qui n'aimait pas Noël

Il était une fois un petit garçon qui n'aimait pas Noël. Il n'aimait rien de tout ça il dit : Noël je n'aime pas ça. Il s'appelle Henri il a les yeux bruns et les cheveux blonds. Le soir de Noël vers 23 heures Henri ne voulait pas sortir de sa chambre, il ne veut pas voir le père Noël, pour lui, Noël ce n'est que les cadeaux mais pas la famille, les amis et Noël. Et soudain, vers minuit, il entend Ho! Ho! Ho! Et sa maman lui dit : viens c'est le moment de venir dans le salon, vite. Alors, il va de ce pas vers sa maman et il voit un cadeau à son nom. Sa maman lui dit : regarde le cadeau est à ton nom, il ouvre son cadeau et il tombe sur son livre préféré. Un livre, mais pas n'importe quel livre, un documentaire sur les pierres rares. Il dit : merci père Noël merci! C'est à ce moment qu'il se fait dire : regarde Henri, là, ça c'est une bûche de Noël et il demande c'est quoi ça? Ça c'est une crèche, on fête Noël pour ça, pour la naissance de Jésus alors tout le monde à table. Et maintenant Henri est en amour avec Noël. » par Jules Duchesne

Johannes W Joosten

honoré pour son service militaire en Indonésie de 1946 à 1950

geëerd voor zijn militaire dienst in Indonesië van 1946 tot 1950

Johannes W Joosten (Jean Joosten) a reçu le 10 décembre 2020, un certificat honorifique et un insigne d'ancien combattant du ministre de la Guerre des Pays-Bas pour son service militaire en Indonésie de 1946 à 1950.

C'était le lieutenant-colonel Ton Linssen de l'ambassade des Pays-Bas à Ottawa qui devait le remettre personnellement, mais à cause du virus corona, j'ai eu l'honneur de lui donner en privé lors de l'interview vidéo avec le lieutenant-colonel Linssen.

Selon les statistiques, il est le plus ancien vétéran des Indes orientales de la municipalité de Helden, aux Pays-Bas. Il est parti en mission pour les Indes néerlandaises en octobre 1946 et retourna dans son village Egchel le 9 janvier 1950. En 1952, il émigra avec sa femme, Anna Jacobs, au Canada (Québec).

Jean Joosten a eu 95 ans, le 11 décembre 2020. Il est très honoré de cette attention à son égard la veille de son anniversaire.

Félicitations oncle Jean

Miny Joosten



ENVIRONNEMENT

Récupération des sapins de Noël

Offrez une seconde vie à votre sapin de Noël en l'apportant à l'un des [écocentres](#), lieux spécialement aménagés pour récupérer des matières valorisables.

Notez qu'à l'écocentre, nous acceptons tous les arbres naturels (bouleaux, épinettes, etc.). Ces derniers seront confiés à des valorisateurs et serviront à produire de l'énergie (cogénération) ou encore à fabriquer du paillis.

Trois-Rivières, secteur ouest : 2455, rue Charbonneau
Trois-Rivières, secteur est : 1921, rue des Toitures
Champlain : 295, route Sainte-Marie
Saint-Étienne-des-Grès : 440, boulevard de la Gabelle, entrée # 4
Shawinigan : 2132, avenue de la Transmission
Louiseville : 760, avenue Deveau

Horaires : Mardi au samedi de 8 h 30 à 16 h



Collecte des déchets

MRC des Chenaux

Téléphone : (819) 840-0704

Collecte des matières recyclables

RGMRM

Téléphone : (819) 373-3130

Écocentre de Champlain

RGMRM

295 route Ste-Marie

Téléphone : (819) 373-3130

Horaires d'hiver (novembre à mars) : mardi au samedi de 8h30 à 16h

ACTIVITÉS ET INFORMATIONS RÉGIONALES

Le Centre d'action bénévole des Riverains recherche des bénévoles en matière d'impôt



Vous savez comment remplir des déclarations de revenus? Vous avez un intérêt pour apprendre à le faire? Vous êtes disponibles de la mi-février à la mi-avril 2021. Vous désirez vous impliquer dans votre communauté. Joignez-vous à l'équipe du Centre d'action bénévole des Riverains!

Les rapports d'impôt à compléter sont simples et faciles. Une formation à tous les nouveaux bénévoles sera offerte en février 2021 afin d'expliquer la méthode de travail utilisée par le Centre et mettre à jour les diverses informations gouvernementales requises pour faciliter les déclarations.

Pour devenir bénévole ou en savoir plus sur le programme d'impôt bénévole, communiquer avec la responsable du service, Isabelle Deschênes au 418 325-3100 et ce, avant le 25 janvier 2021.

Au plaisir de vous rencontrer !

Horaires du programme d'impôt 2021

Du 15 février au 16 avril inclusivement

Du lundi au vendredi

De 9 h 00 à 11 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 30

IMPORTANT d'appeler pour prendre rendez-vous!

Contribution : 5,00 \$/ personne

Téléphone : 418 325-3100



Source : Isabelle Deschênes
Centre d'action bénévole des Riverains

TABLE DES MARÉES DE CHAMPLAIN—JANVIER 2021	
--	--

JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES	JOUR	HEURE	MÈTRES
1	08 : 45	1.1	11	05 : 30	1.0	21	00 : 18	0.8
	12 : 18	1.4		09 : 09	1.3		04 : 21	1.1
	20 : 12	1.0		16 : 57	0.9		12 : 30	0.8
	VE 23 : 54	0.7		LU 20 : 42	1.7		JE 16 : 54	1.1
2	09 : 24	1.1	12	06 : 27	1.0	22	01 : 24	0.7
	13 : 00	1.4		09 : 57	1.4		05 : 33	1.0
	20 : 51	1.0		17 : 51	0.9		13 : 21	0.7
	SA			MA 21 : 33	1.8		VE 17 : 54	1.1
3	00 : 33	1.7	13	07 : 15	1.0	23	02 : 36	0.7
	10 : 03	1.1		10 : 45	1.4		06 : 48	0.9
	13 : 33	1.4		18 : 39	1.0		14 : 15	0.6
	DI 21 : 36	1.0		ME 22 : 21	1.8		SA 18 : 54	1.1
4	01 : 15	1.7	14	08 : 00	1.1	24	03 : 45	0.7
	10 : 42	1.1		11 : 30	1.4		07 : 54	0.9
	14 : 18	1.4		19 : 27	1.0		15 : 12	0.6
	LU 22 : 27	1.0		JE 23 : 09	1.8		DI 19 : 48	1.2
5	02 : 09	1.6	15	08 : 45	1.1	25	04 : 48	0.7
	11 : 30	1.0		12 : 12	1.4		08 : 39	1.0
	15 : 09	1.4		20 : 12	1.0		16 : 09	0.7
	MA 23 : 30	1.0		VE 23 : 51	1.8		LU 20 : 15	1.3
6	03 : 15	1.5	16	09 : 21	1.1	26	05 : 36	0.7
	12 : 12	1.0		12 : 48	1.4		09 : 18	1.0
	16 : 03	1.4		20 : 57	1.0		16 : 54	0.6
	ME			SA			MA 20 : 54	1.4
7	00 : 39	0.9	17	00 : 33	1.7	27	06 : 24	0.7
	04 : 30	1.4		10 : 00	1.0		09 : 57	1.1
	13 : 06	0.9		13 : 30	1.4		17 : 42	0.6
	JE 17 : 06	1.4		DI 21 : 42	1.0		ME 21 : 30	1.5
8	01 : 54	0.9	18	01 : 18	1.6	28	07 : 03	0.7
	05 : 45	1.3		10 : 33	1.0		10 : 33	1.1
	14 : 03	09		14 : 12	1.4		18 : 27	0.7
	VE 18 : 03	1.0		LU 22 : 27	0.9		JE 22 : 09	1.6
9	03 : 15	0.9	19	02 : 12	1.4	29	07 : 42	0.8
	07 : 00	1.3		11 : 09	0.9		11 : 06	1.2
	15 : 03	0.9		14 : 57	1.3		19 : 09	0.7
	SA 18 : 54	1.5		MA 23 : 15	0.9		VE 22 : 48	1.6
10	04 : 27	0.9	20	03 : 12	1.3	30	08 : 21	0.8
	08 : 06	1.3		11 : 48	0.8		11 : 45	1.3
	16 : 00	0.9		15 : 54	1.2		19 : 54	0.7
	DI 19 : 48	1.6		ME			SA 23 : 30	1.7
						31	08 : 54	0.8
							12 : 21	1.3
							20 : 36	0.8
						DI		

CALENDRIER MUNICIPAL – JANVIER 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5  COURS GRATUITS 9h : Cardio-musculation 10h : Zumba Gold 18h15 : Yoga débutant 19h30 : Yoga intermédiaire	6  COURS GRATUITS 18h30 : Zumba Pound	7 COURS GRATUITS 18h30 : Cardio Tonus	8	9  COURS GRATUITS 9h : Ateliers de danse (5-9 ans) 10h : Cardio-musculation
10	11 	12 COURS GRATUITS 9h : Cardio-musculation 10h : Zumba Gold 18h15 : Yoga débutant 19h30 : Yoga intermédiaire	13  COURS GRATUITS 18h30 : Zumba Pound	14 COURS GRATUITS 18h30 : Cardio Tonus	15	16  COURS GRATUITS 9h : Ateliers de danse (5-9 ans) 10h : Cardio-musculation
17	18 	19  COURS GRATUITS 9h : Cardio-musculation 10h : Zumba Gold 18h15 : Yoga débutant 19h30 : Yoga intermédiaire	20  COURS GRATUITS 18h30 : Zumba Pound	21 COURS GRATUITS 18h30 : Cardio Tonus	22	23  COURS GRATUITS 9h : Ateliers de danse (5-9 ans) 10h : Cardio-musculation
24	25 	26 COURS GRATUITS 9h : Cardio-musculation 10h : Zumba Gold 18h15 : Yoga débutant 19h30 : Yoga intermédiaire	27  COURS GRATUITS 18h30 : Zumba Pound	28 COURS GRATUITS 18h30 : Cardio Tonus	29	30  COURS GRATUITS 9h : Ateliers de danse (5-9 ans) 10h : Cardio-musculation
Période d'inscription aux cours pour l'hiver 2021 ! (Plus d'informations à venir)						

Légende :  Assemblée du conseil municipal : 20h (voir page 3)

 Collecte des matières recyclables
 Collecte des déchets domestiques

 Bibliothèque (963, rue Notre-Dame)
Lundis et mercredi : 18h à 19h30
Samedi : 9h à 12h

 Messe (Église de Champlain)
Dimanche : 10h45 (toutes les 2 semaines)